

Arrêté du 17 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste

19/01/2017

Cet arrêté vient modifier certaines dispositions de l'arrêté du 23 juillet 2012 relatifs à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

Il est notamment inséré un nouvel article 21 bis relatif aux unités d'enseignement qui donnent droit à compensation. Les dispositions de cet arrêté sont applicables à compter de la rentrée 2017-2018.